



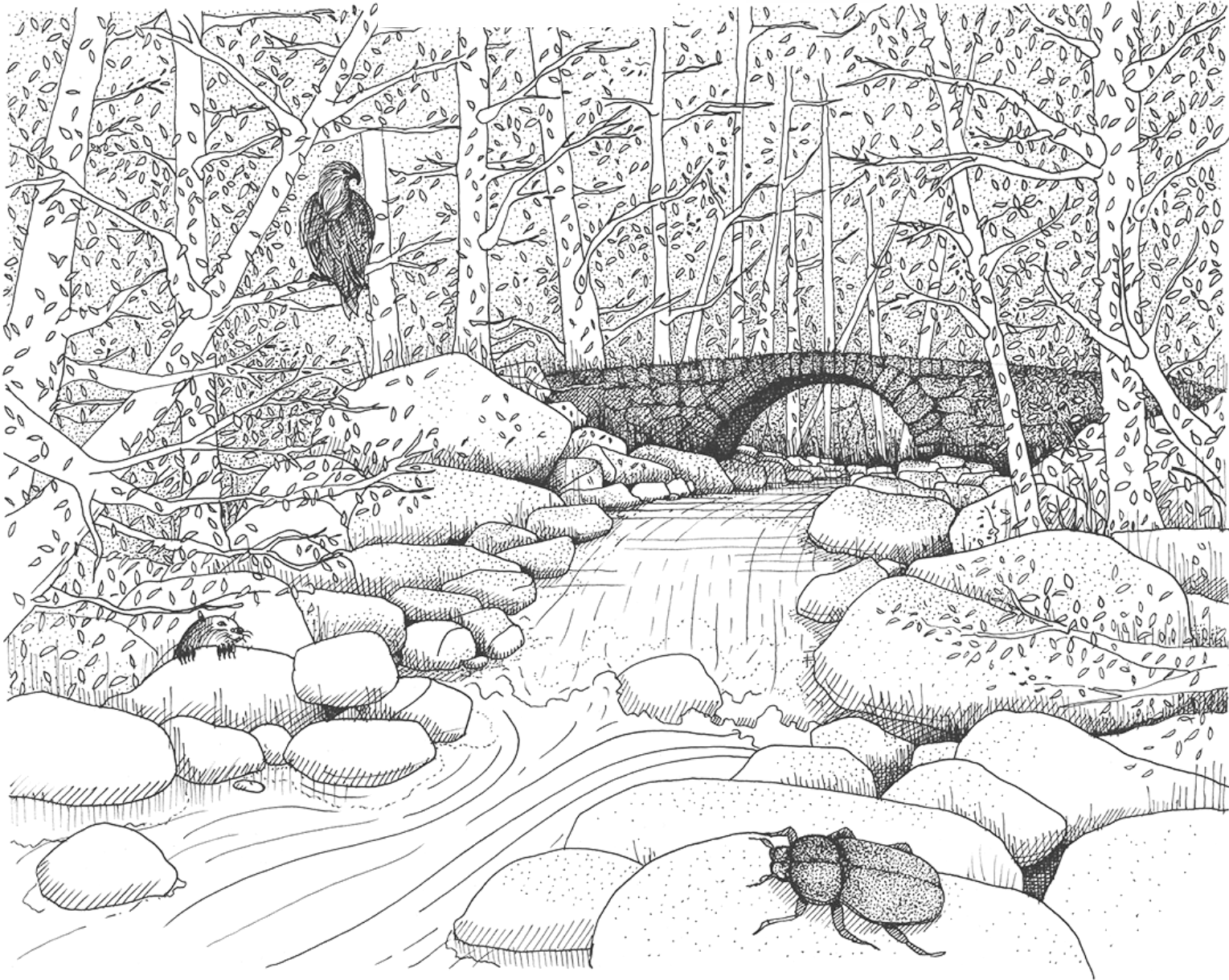
Parc
naturel
régional
de l'Aubrac

Résidence de territoire De vallées en plateau : patrimoine(s) Appel à projet 2024



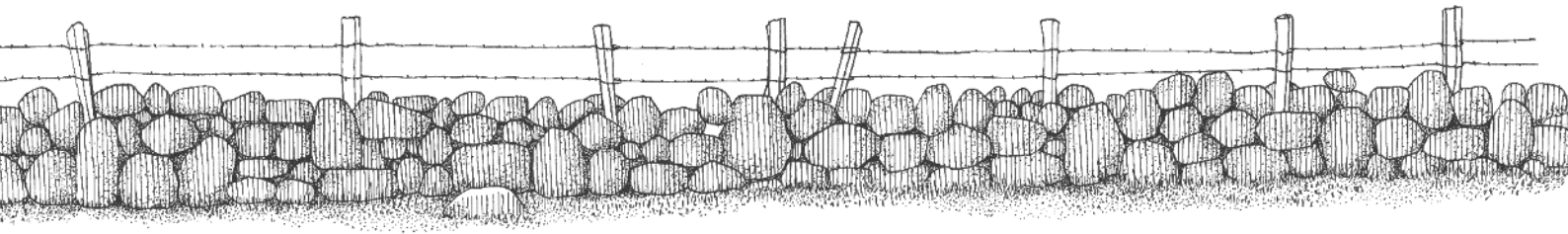
**PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Partie 1

Préambule



Dans le cadre de leur partenariat, le **Parc naturel régional de l'Aubrac**, la **Communauté de communes Des Causses à l'Aubrac** et la **Direction Régionale des Affaires Culturelles Occitanie** organisent des résidences de territoire.

A | Le parc naturel régional de l'Aubrac

La charte du Parc naturel régional de l'Aubrac, à travers les axes stratégiques et mesures tels que l'axe transversal (Construire l'Aubrac de demain) et l'axe 3 (Mieux vivre ensemble en Aubrac) déclinent des orientations visant à œuvrer au rayonnement et à rendre le territoire attractif, à soutenir la création et encourager les projets artistiques, à mobiliser les acteurs et à structurer une **offre culturelle fédératrice**, tout au long de l'année.

Le Parc naturel régional de l'Aubrac se dote ainsi d'une véritable politique culturelle.

La **stratégie culturelle** se développe autour d'un prisme fondamental et de plusieurs entrées thématiques principales :

- le(s) paysage(s) et les notions d'expériences diurnes et nocturnes, de traversées esthétiques de la nature, d'aménités environnementales ;
- l'identité culturelle de l'Aubrac, ses patrimoines culturels immatériels, notamment la culture et langue occitanes, les plantes sauvages comestibles et médicinales, la filière agro-alimentaire ;
- la transhumance, l'itinérance, le parcours et son corollaire, l'art de la marche ;
- la prise en compte des habitants pour un partage du sensible et des émotions.

B | La Communauté de communes Des Causses à l'Aubrac

La **communauté de communes des Causses à l'Aubrac**, le 25 janvier 2022, a pris la compétence supplémentaire :

Politique culturelle de la Communauté de Communes des Causses à l'Aubrac :

- Développement de l'enseignement musical et théâtral dispensé par le Conservatoire à Rayonnement Départemental de l'Aveyron (CRDA) dans les antennes localisées sur le territoire communautaire.
- Développement de l'enseignement musical et théâtral dispensé dans le cadre des Classes à Horaires Aménagés dans les collèges du territoire communautaire.

- Elaboration, adoption et mise en œuvre du projet culturel de la Communauté de communes des Causses à l'Aubrac en considération des communes, reconnues comme acteurs du territoire ayant une politique culturelle propre.

La communauté de communes souhaite que l'ensemble de la population de son territoire puisse bénéficier d'une programmation culturelle, que le territoire ne présente pas de zone blanche en la matière, que la population soit « accompagnée » afin que tous les publics puissent accéder aux propositions.

La résidence de territoire répond à cette attente.

La Communauté de communes Des Causses à l'Aubrac a été sollicité par le PNR de l'Aubrac et la DRAC Occitanie afin de développer sur le territoire une quatrième résidence de territoire autour de la thématique globale « De vallées en plateau ».

C | La Drac Occitanie

La Direction Régionale des Affaires Culturelles impulse une dynamique d'accès du plus grand nombre à l'offre culturelle dans les territoires ruraux.

Les **résidences de territoire sont un dispositif de développement culturel territorial** initié par la DRAC Occitanie qui ont pour objet de favoriser la rencontre entre les habitants, un artiste, une démarche créative et une œuvre s'appuyant sur une présence artistique forte et des collaborations avec les acteurs du territoire afin de renforcer la création artistique dans sa diversité et l'accès de tous aux œuvres dans les territoires éloignés des lieux culturels. Elles reposent sur un projet conçu et déterminé par l'artiste ou l'équipe artistique accueilli qui doit présenter une palette diversifiée de son travail.

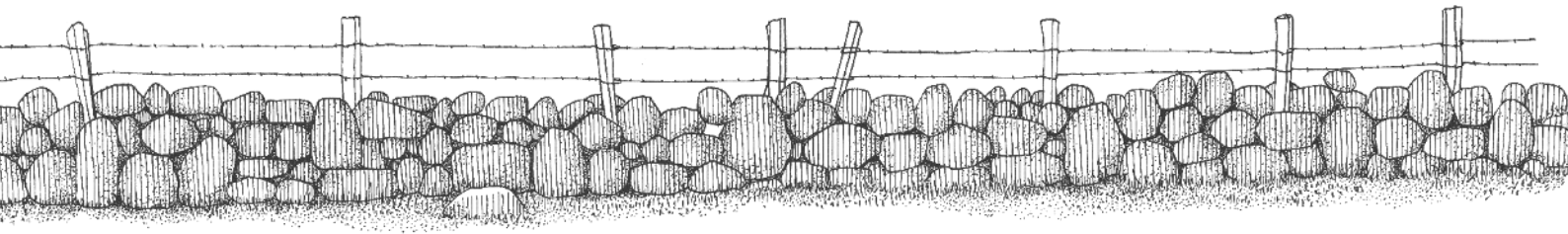
Elles visent à développer les **synergies entre les acteurs locaux, croiser les publics et aller à la rencontre des populations** notamment des jeunes et des publics éloignés de l'offre culturelle et artistique. Une attention particulière doit être portée aux propositions de sensibilisation et de formation relevant de l'action culturelle et de l'éducation artistique et culturelle.

Les résidences de territoire sont mises en œuvre dans un **cadre intercommunal**.

Le projet doit proposer des approches innovantes de mise en relation et porter la création dans des lieux diversifiés, s'inscrire dans une politique structurante d'aménagement du territoire, sur le long terme, de développement des publics.

Partie 2

Le territoire



Cette résidence de territoire se déroulera dans le Parc naturel régional de l'Aubrac et sur le territoire de la Communauté de communes, plus particulièrement sur le territoire commun soit les communes de Castelnau de Mandailles, Pomayrols, Prades d'Aubrac et Saint Geniez d'Olt et d'Aubrac.

Cela n'exclut pas des interventions et actions sur les autres communes de la Communauté de communes.

Le territoire possède un patrimoine culturel architectural bâti et un patrimoine naturel exceptionnels, une diversité de paysages, de la vallée du Lot au plateau de l'Aubrac et de milieux remarquables, abritant notamment des espèces animales (chauves-souris) et végétales patrimoniales.

Nous pouvons citer par exemple le bois des Hourcières.



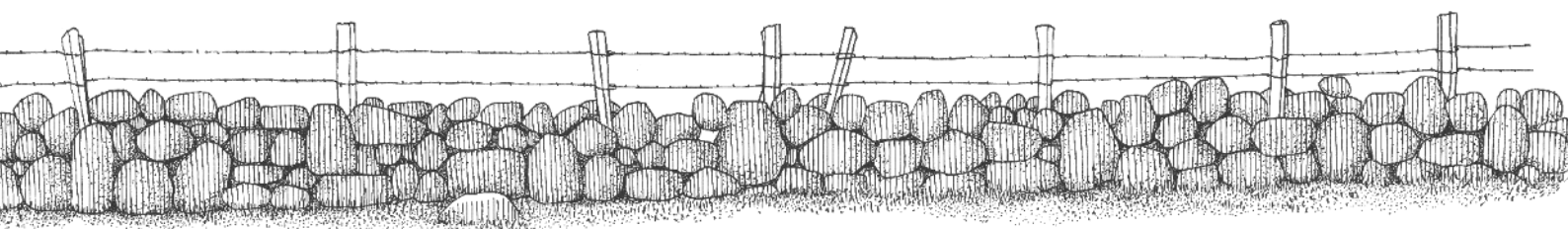
Bois des Hourcières
Saint Geniez d'Olt et d'Aubrac - CNPF

Par ailleurs, le projet d'Atlas de la Biodiversité Communale (ABC) porté par Saint Geniez d'Olt et d'Aubrac et accompagné techniquement par l'Office National des Forêts et le Parc, a été retenu parmi les lauréats de l'appel à projet lancé par l'Office français de la Biodiversité !

Ce projet d'ABC permettra une meilleure connaissance des intérêts biologiques et enjeux patrimoniaux des vieilles forêts présentes sur la commune, tout particulièrement le bois des Hourcières. Il constitue une opportunité majeure pour engager une démarche de pédagogie et de sensibilisation auprès des habitants et des mesures de gestion et de conservation de la biodiversité qui seraient déclinées sur ces espaces.

Partie 3

Préambule



Patrimoine(s) au pluriel

Le Parc naturel régional de l'Aubrac se caractérise par une forte identité culturelle, et un l'ensemble de patrimoines emblématiques, souhaite donc initier en partenariat avec la DRAC Occitanie et la Communauté de communes Des Causses à l'Aubrac une nouvelle résidence de territoire intitulée : **De vallées en plateau : patrimoine (s)**.

Patrimoine(s) soit :

- Patrimoine bâti agro-pastoral, vernaculaire, religieux et cultuel, le petit patrimoine ;
- Patrimoine culturel, immatériel, notamment les savoir-faire, les traditions, la langue...;
- Patrimoine naturel.

Le contenu de la proposition artistique et de la résidence interrogera l'articulation et les liens entre l'ensemble des patrimoines, liés aux questions actuelles d'esthétique environnementale, de développement durable, de changement climatique.

L'objectif de cette résidence de territoire sera aussi de sensibiliser les habitants à la préservation de ces patrimoines sur la Communauté de communes Des Causses à l'Aubrac et le Parc naturel régional de l'Aubrac

Cette résidence de territoire se déploiera ainsi sur le territoire plus précisément autour des thématiques suivantes :

- le patrimoine bâti, matériel, patrimoine naturel et patrimoine culturel, immatériel et le lien, les interactions systémiques qu'il pourrait y avoir entre ces patrimoines ;
- la biodiversité ; faune et flore des boraldes forestière comme de la vallée, les plantes sauvages... ;
- la géologie, les différentes minéralités et leur incidence sur l'architecture : granit, basaltes, schiste, calcaire, grés rose... ;
- la relation avec l'artisanat et savoir-faire : pierre sèche, lauze, enduits, ardoises, les pierres du territoire, le travail du bois...

La dimension émotionnelle, affective comme celle des sensations, les cinq sens notamment, pourrait être dans cet esprit prospectif une des pistes de recherche.

Cette démarche sera accompagnée d'actions de sensibilisation et de rencontres avec les publics.

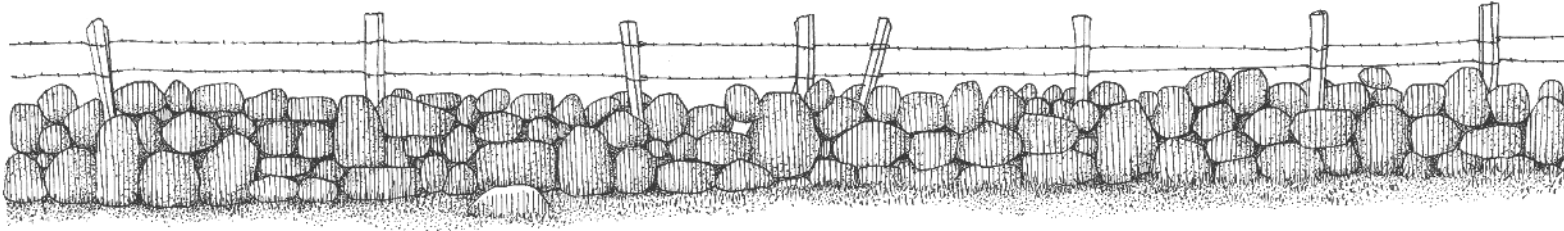
Les œuvres, recherches, pièces, installations... réalisées pendant la résidence seront présentées au public à l'occasion d'un temps de restitution, notamment dans l'espace public : cour, vitrines vacantes ou utilisées...

Objectifs

- ➔ Offrir à un(e) artiste/ une équipe artistique, la possibilité de construire une relation avec un territoire et de diffuser largement son œuvre, en étant accueilli par des lieux spécifiques (lieux culturels, lieu social, lieux de vie ...) ;
- ➔ Permettre aux habitants de partager avec l'artiste /l'équipe artistique des temps de rencontres qui s'inscrivent dans la durée en organisant des présentations, expositions, débats, échanges... ;
- ➔ Inscrire le projet artistique dans une volonté de pérennisation et de transmission en direction de tous les publics ;
- ➔ Sensibiliser les habitants voire susciter la participation du grand public à la préservation de cette biodiversité et des patrimoines du territoire.

Partie 4

L'artiste / l'équipe artistique



Cette résidence s'adresse à un(e) artiste professionnel(le), une équipe artistique, une compagnie ou un collectif.

Cette résidence est donc ouverte à tout créateur des domaines suivants :

- Paysagisme, ethnobotanique, botanique, design (pierre, bois, divers matériaux), conception et création de jardin, naturaliste, géographie, anthropologie, architecture...
- Arts plastiques et visuels : graphisme, illustration et photographie, installations, land art ... ;
- Cinéma, audiovisuel, arts numériques, création radiophonique ... ;
- Spectacle vivant : musique, danse, théâtre, arts de la rue, performance ...

Partie 5

Déroulement envisagé

Durée

Durée envisagée de la résidence : entre 4 et 6 semaines, à définir en fonction du projet de l'artiste/équipe artistique retenue.

Phase d'immersion

A l'issue des résultats de la sélection, l'artiste/équipe artistique viendra en repérage deux jours environ afin de rencontrer les acteurs, les habitants, les partenaires, visiter le territoire, programmer les temps de médiation (rencontres avec les habitants) et arrêter le calendrier définitif.

Phasage

La résidence se décomposera idéalement en plusieurs temps.

- 1^{er} temps de présence sur le territoire à l'automne, hiver, printemps
- 2^{ème} temps, l'œuvre créée devra faire l'objet d'une restitution en présence de l'artiste/équipe artistique au printemps.

Rémunération et conditions d'accueil

L'artiste/équipe artistique reçoit une dotation forfaitaire de 8 000€ pour l'ensemble du projet de cette résidence de territoire.

Cette dotation comprend tous les frais de déplacement, de restauration, d'hébergement (obligatoirement sur le territoire), de productions d'œuvres (livrables notamment tels qu'expositions, dépliants, éditions, films, productions plastiques ou sonores, mise en ligne internet ou autre ...) et d'interventions.

Un véhicule est indispensable.

Convention / cahier des charges

Une convention précisant les dates, la durée de présence, attentes, modalités techniques, administratives, juridiques et financières sera signée entre le Parc naturel régional de l'Aubrac, les partenaires et l'artiste/équipe artistique.

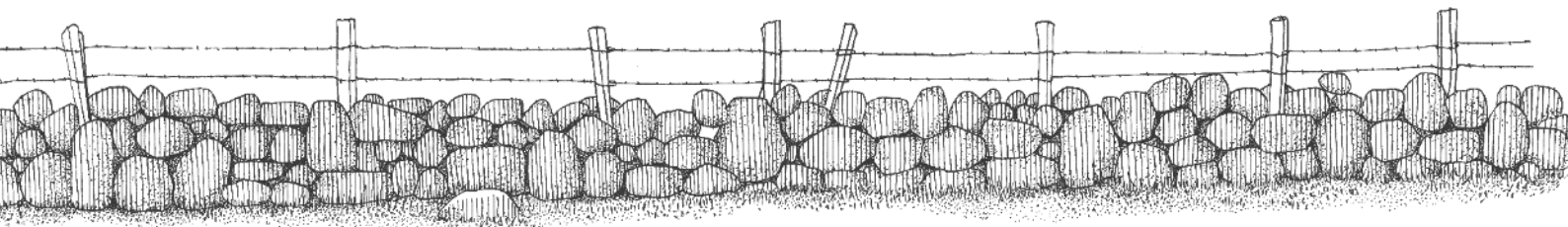
Outils de communication

Les outils communications produites par l'artiste/équipe artistique retenue en lien avec la résidence (affiches, flyers, dépliants, publication web, site Internet...) devront être réalisés en concertation avec le Parc et dans une logique visuelle en référence à la charte graphique de celui-ci.

Une réunion de cadrage avec la chargée de mission de communication, le chargé de mission culture et l'interlocuteur de la Communauté de communes permettront d'en définir les modalités opérationnelles.

Partie 6

Candidature



Processus de sélection et dossier de candidature

Afin de candidater, l'artiste/équipe artistique devra adresser un dossier artistique, un CV et une note d'intention, un budget détaillé ainsi que tout document pouvant servir à l'appréciation du travail et de la démarche (photos, vidéos, liens internet...) par mail.

Le calendrier de présence indicatif comme le phasage de la résidence sera apprécié.

Un « livrable » de type exposition, dépliants, éditions, films, productions plastiques ou sonores, mise en ligne internet ou autre remis en fin de résidence au Parc naturel régional Aubrac est indispensable.

Il sera accusé réception à votre envoi.

Le/les candidats seront sélectionnés par les membres du jury composé de l'ensemble des partenaires du projet : le Parc naturel régional de l'Aubrac, la Communauté de communes Des Causses à l'Aubrac et la DRAC Occitanie.

Parmi les critères de sélection, nous pouvons mentionner la qualité artistique du projet proposé et de la démarche, sa pertinence et son originalité, le respect du thème et du contexte, l'appui sur les acteurs locaux, une proposition de phasage et de calendrier.

Calendrier

Diffusion de l'appel à projet : juillet-août 2024

Date limite de réception des dossiers de candidature : 27 août 2024 à minuit.

Réponse définitive en septembre 2024 pour un début de résidence avant la fin de l'année.

Pour tout renseignement :

Laurent Joyeux au 07 57 68 48 64 (sauf entre le 1^{er} et le 19 août)

Documents à envoyer uniquement **par mail** à : culture@parc-naturel-regional.fr

PNR de l'Aubrac – 7920 route d'Aubrac - Aubrac – 12470 Saint Chély d'Aubrac

